

Le 7 avril 2008

À une assemblée régulière du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet et Lise Gingras et messieurs Laurent Habel, Yvon-Paul Morissette, Robert Pilote et André Drolet, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

- Rés. 08-89 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 3 mars 2008, tel que rédigé.
Procès-verbal du 3-03-08
- Rés. 08-90 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 11 mars 2008 de la Commission municipale des loisirs, tel que rédigé.
Procès-verbal du 11-03-08
CML
- Rés. 08-91 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses du mois de mars 2008, au montant de 103 617,52\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
Comptes du mois
- Rés. 08-92 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal paie les comptes suivants relatifs aux règlements #06-508 et 07-527 (raccordement des puits #4 et 5 et remplacement de conduite avenue Royale):
Compte règle. #06-508 et 07-527
- | | |
|-------------------------------------|-------------|
| 295 - Génivar Groupe Conseil | 18 285,75\$ |
| 296 - Laboratoire Sol et Béton inc. | 824,57 |
- Dépôt rapport financier 2007 Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, dépose le rapport financier 2007 ainsi que le rapport du vérificateur, monsieur Pierre Lessard, c.g.a.
- Présentation du rapport financier 2007 Il est proposé par madame Lyse Gingras que le conseil municipal demande au vérificateur, monsieur Pierre Lessard, c.g.a., de venir faire une présentation publique, en assemblée, du rapport financier 2007.
Cette proposition n'étant pas appuyée, est rejetée.
- Rés. 08-93 Il est proposé par monsieur Germain Tremblay, appuyé par monsieur Yvon-Paul Morissette et résolu que le conseil municipal renouvelle le mandat, pour l'année 2008, du vérificateur comptable monsieur Pierre Lessard, c.g.a.
Pour : Madame Monique Goulet et Messieurs Germain Tremblay, Yvon-Paul Morissette, Robert Pilote, André Drolet et Laurent Habel
Contre : Madame Lyse Gingras qui considère que dans l'intérêt de la municipalité il faudrait aller en soumission.
- Rés. 08-94 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal rembourse un montant de 90 755 \$ au fonds de roulement, conformément aux échéances de remboursement prévues lors des engagements de crédit.
Remboursement fonds de roulement
- Tirage Comité de la famille Les membres du comité permanent de la famille procèdent au tirage des prix parmi les répondants au questionnaire sur la famille qui était joint à l'édition de mars du journal Le Sommet.
- Rés. 08-95 Attendu que le directeur du service incendie, monsieur Rock Lajeunesse, fait partie du comité organisateur du Festival des pompiers de Charlevoix 2008;
Commandite Festival des pompiers

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une aide financière de 200 \$ pour l'organisation du Festival des pompiers de Charlevoix qui se tiendra les 2 et 3 août 2008.

Rés. 08-96 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une aide financière de 200 \$ à la Fabrique Notre-Dame-du-Saint-Rosaire pour l'organisation de la Fête de la fidélité qui regroupera les gens des paroisses de St-Ferréol-les-Neiges, St-Tite-des-Caps, St-Joachim et Beaupré, le 18 mai prochain.

Rés. 08-97 Attendu que Les services M. & R. inc. et la Cie 9015-4832 Québec inc. (affiliée à Autobus la Québécoise) ont signé une convention de vente d'actifs conditionnelle, comprenant l'entente de service pour la cueillette et le transport d'ordures à St-Ferréol-les-Neiges;
Transfert contrat ceuillette des or- dures Attendu que le contrat de cueillette et de transport des ordures prévoit « qu'il est défendu à l'entrepreneur... de faire le transfert de son contrat en tout ou en partie sans l'autorisation du conseil »;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le transfert du contrat de cueillette et de transport des ordures à la Cie 9015-4832 Québec inc. Les nouveaux propriétaires devront fournir le nom de la personne responsable à contacter.

Rés. 08-98 Attendu que la CODESC sollicite une aide financière de 7 500 \$ pour l'organisation de la Fête de la famille 2008 qui se tiendra le 9 août prochain sur le site d'interprétation et de plein air Les Sept-Chutes;
Aide finan- cière Attendu que lors de cette activité tous les citoyens de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges peuvent accéder gratuitement au site sur présentation d'une preuve de résidence;

Attendu qu'en témoignage de reconnaissance le nom et les armoiries de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges seront apposés à l'endos du dépliant touristique de la CODESC, distribué à 150 000 exemplaires;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une aide financière de 7 500 \$ à la CODESC pour l'organisation de la Fête de la famille 2008.

Rés. 08-99 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal entérine l'inscription, au montant de 321,69\$, du directeur du service incendie, monsieur Rock Lajeunesse, au congrès de l'Association des chefs de service incendie du Québec qui se tiendra du 17 au 20 mai 2008 à La Malbaie.

Rés. 08-100 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accorde le contrat pour l'entretien des plates-bandes à *Mille et une façons Entretien paysager* de madame Louise Bourget, pour un montant de 20 \$/l'heure.

Rés. 08-101 Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une aide financière de 100 \$ à l'Association bénévole Côte-de-Beaupré dans le cadre de leur campagne de financement.
Subvention Ass. bén. Côte-de- Beaupré

Rés. 08-102 Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour différents projets soumis au
Permis PIIA règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, les 4 et 18 mars 2008, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accorde un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>
282 rue Soumande	Unifamiliale isolée
22 rue de la Savane	Ajout d'une fenêtre
108 rue du Flanc	Unifamiliale isolée
102 rue du Faubourg	Ajout d'une verrière
26 rue des Gradins	Unifamiliale isolée

Rés. 08-103 Attendu que le règlement de zonage prohibe les bâtiments de forme ou d'apparence semi-circulaire, préfabriqués ou non, généralement constitués d'un toit et de murs latéraux d'un seul tenant, sauf dans les zones industrielles et dans les zones agricoles pour des fins agricoles ;
Bâtiments préfabriqués « Future Steel »

Attendu que plusieurs citoyens ont reçu une publicité des bâtiments préfabriqués « Future Steel » ;

Attendu que plusieurs citoyens ont communiqué avec l'urbaniste afin de vérifier la possibilité d'installer ce type de bâtiment et de modifier le règlement de zonage ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de ne pas modifier son règlement de zonage afin de permettre ce genre de bâtiment.

Rés. 08-104 Attendu qu'il faudra donner un nom à quelques rues futures, soit dans le projet de monsieur Nicolas Boucher (lot 479-P), dans le prolongement de la rue du Rocher et enfin dans le projet de développement de monsieur Jean-Claude Touchette ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de nommer les rues suivantes et de transmettre la demande à la Commission de toponymie :

- Prolongation de la rue du Rocher : rue des Galets
 - Développement de monsieur Nicolas Boucher : rue des Granites
 - Développement de monsieur Jean-Claude Touchette : rue E.-Touchette

Rés. 08-105 Il est proposé par madame Monique Goulet, appuyée par monsieur Laurent Habel et résolu
Adoption que le conseil municipal adopte le règlement #08-548 visant à créer un programme de
règl. #08-548 subvention pour favoriser la mise aux normes des propriétés dont les installations
septiques sont non conformes. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il
y était au long retranscrit.

Abstention : Madame Lyse Gingras qui indique qu'il lui manque des informations pour être en mesure de prendre une décision éclairée.

Explications et consultation règle. #08-549 Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, fait lecture du règlement #08-549 et donne des explications sur les conséquences de son adoption. Vingt-sept (27) personnes étaient présentes et aucune n'a exprimé le souhait de se prononcer sur le sujet.

Rés. 08-106 Adoption second projet de règle. #08-549 Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par monsieur Robert Pilote et résolu que le conseil municipal adopte le second projet de règlement #08-549 modifiant le règlement numéro 88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges concernant diverses dispositions. Ce second projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.
Pour : Mesdames Lyse Gingras et Monique Goulet et messieurs Laurent Habel, Robert Pilote et André Drolet
Contre : Monsieur Yvon-Paul Morrissette qui indique qu'il est favorable à l'adoption de ce règlement à l'exception des articles 3 à 5 qui obligent que 50% de la cour avant soit en verdure. Il aurait été d'accord pour 40% mais autrement, il considère que plusieurs propriétés seront dérogatoires.

Rés. 08-107 Adoption du règle. #08-550 Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement #08-550 décrétant des travaux de réfection d'aqueduc, d'égout et de voirie entre le 3457 et le 3785 avenue Royale, totalisant une somme de 1 204 997 \$ et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit. L'annexe B-2 devra être signée par l'ingénieur.

Avis de motion Avis de motion est par la présente donné par madame Monique Goulet, à l'effet qu'elle présentera, à une réunion ultérieure, un règlement imposant une tarification aux propriétaires d'immeubles desservis par le service de la collecte sélective à l'égard des industries, commerces et institutions par la MRC de La Côte-de-Beaupré. Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion Avis de motion est par la présente donné par monsieur Laurent Habel, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant le règlement #88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges concernant les secteurs de zone CC8, RX3 et RA/C4. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. 08-108 Adoption premier projet de règle. #08-552 Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur Laurent Habel et résolu que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement #08-552 modifiant le règlement numéro 88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges concernant les secteurs de zone CC8, RX3 et RA/C4. Ce premier projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.
Pour : Mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote et Laurent Habel
Contre : Messieurs André Drolet et Yvon-Paul Morrissette

Rés. 08-109 Approbation règle. #2008-01 Aréna Attendu que la surfaceuse de l'aréna a plus de trente ans et qu'il est de plus en plus difficile d'assurer le service en raison des bris répétés;
Attendu que le coût de remplacement s'élève à environ 135 000 \$ et que la Régie intermunicipale de l'Aréna de la Côte-de-Beaupré n'a pas en main les sommes nécessaires;
Attendu que la Régie doit procéder par règlement d'emprunt pour effectuer cette dépense et que ce dernier doit obtenir l'approbation des municipalités membres;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal approuve le règlement #2008-01 de la Régie intermunicipale de l'Aréna de la Côte-de-Beaupré, pourvoyant à faire un emprunt par billets de 135 000 \$ et à décréter l'achat d'une surfaceuse à glace électrique neuve.

Rés. 08-110
Approbation plan de lotissement lots 479-P

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal approuve le plan de lotissement préparé par monsieur Bernard Lemay, a.-g., en date du 14 mars 2008 (dossier 8920), pour le projet de développement de la Société de Gestion LAMB inc. sur le lot 479-P, qui prévoit la réalisation de vingt-neuf (29) terrains, d'une rue en forme de L et d'un cul-de-sac temporaire.

Rés. 08-111
Approbation plans et devis

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal :

1. approuve les plans et devis préparés par Génivar Groupe Conseil en date du 20 février 2008 pour les travaux de prolongement de la rue des Cimes (contrat #109702, dessins C01 et C02) avec les modifications suivantes :
 - a) les dimensions de l'ilot de verdure au centre du cul-de-sac devront être réduites substantiellement;
 - b) une partie du revêtement du cul-de-sac devra être en pavé uni pour améliorer l'esthétique;
 - c) l'émissaire de l'égout pluvial devra être aménagé et dirigé jusqu'au ponceau de la rue du Sommet. Les travaux devront être approuvés par le propriétaire du terrain où l'eau s'écoulera;
2. autorise les ingénieurs à soumettre ces plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation; et
3. s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur confirmant que les travaux sont conformes à l'autorisation accordée.

Rés. 08-112
Rue des Cimes

Attendu que le promoteur ESR Properties inc. souhaite réaliser un projet de développement avec les services d'aqueduc et d'égout domestique dans le prolongement de la rue des Cimes;

Attendu que la dernière section de la rue des Cimes, d'une longueur de 35 mètres, n'est pas municipalisée compte tenu que des déficiences de structure de voirie ont été observées;

Attendu que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exige que toute demande d'autorisation pour l'approbation de plans soit accompagnée d'une entente de cession des infrastructures liant le requérant à la municipalité; Attendu que la municipalité n'est pas disposée à s'engager à acquérir les infrastructures du projet de développement de la rue des Cimes si elle ne peut pas acquérir les 35 mètres de rue non municipalisés en raison des déficiences observées;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal informe le promoteur du projet de « Prolongement de la rue des Cimes, infrastructures municipales « Eau potable, égout et voirie » (projet #Q109702) » que la municipalité ne s'engagera pas à accepter la cession des infrastructures de son développement et n'autorisera pas le début des travaux tant et aussi longtemps que la section de 35 mètres de la rue des Cimes, non municipalisée, ne sera pas corrigée pour être conforme aux exigences techniques reconnues en terme de structure et de compaction pour la voirie et

l'asphalte.

Rés. 08-113
Appel
d'offres ave
Royale

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal mandate Génivar Groupe Conseil à procéder à l'appel d'offres pour les travaux de remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable, entre le 3457 et le 3785 avenue Royale (projet Q110217). De plus, la soumission devra prévoir la pulvérisation et le pavage de la partie de l'avenue Royale située entre le 3944 et l'intersection du rang St-Nicolas et le pavage d'une section d'environ 55 mètres de la rue Soumande, à l'ouest de la rue du Portage-des-Mousses.

Entretien des
parcs

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur Laurent que le conseil municipal procède par invitation auprès des entrepreneurs suivants pour l'entretien des parcs et terrains de jeux :

- Romulus Bilodeau
- Rémi Lavoie

Pour : Madame Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote et Laurent Habel
Contre : Madame Monique Goulet et messieurs André Drolet et Yvon-Paul Morissette
qui considèrent qu'il n'y a pas d'économie à faire en allant en soumission et que la municipalité a investi dans un tracteur-tondeuse qui ne servirait pratiquement plus.

Devant l'égalité des voix, cette proposition est rejetée.

Rés. 08-114
Entente MSA
– SÉPAQ

Attendu la transaction entre la SÉPAQ et l'entreprise privée qui a eu lieu en 1994;
Attendu que cette entente mérite d'être modifiée;
Attendu que des discussions ont eu lieu entre la SÉPAQ, les responsables du Mont Ste-Anne et le Gouvernement du Québec;
Attendu qu'une entente est envisagée;
Attendu que notre municipalité a été informée de la teneur de cette entente;
Attendu que certains leaders économiques du milieu ont été informés;
Attendu que notre municipalité et ces leaders économiques se sont dits favorables à la signature de cette entente;

Attendu que la signature de cette entente est attendue depuis longtemps;
Attendu que la signature de cette entente permettrait de procéder à une étude visant la création d'une zone d'ambiance sur le terrain du Mont Ste-Anne;
Attendu que le Mont Ste-Anne constitue un pôle structurant pour toute la région de Québec;
Attendu que le milieu a grand besoin d'un nouveau souffle pour supporter tant l'hébergement que le secteur alimentaire;
Attendu que la zone d'ambiance permettrait à nos touristes de prolonger leur séjour dans le milieu et serait accessible aux citoyens de St-Ferréol-les-Neiges;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu :

- Que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges appuie l'entente prévue entre la SÉPAQ, le Mont Ste-Anne et le Gouvernement du Québec aux conditions suivantes :

- a) qu'elle soit associée au processus d'élaboration du plan de développement prévu;
 - b) que les investissements à être réalisés sur le territoire de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges incluent des superstructures;
 - c) que le développement soit conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges et au schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré; et
 - d) que le développement soit conçu de manière à ce qu'il respecte le caractère champêtre et de villégiature de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges.
- Que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges s'associe à la Ville de Beaupré afin de démontrer à chacune des parties impliquées que les leaders socio-économiques du milieu sont favorables à cette entente et qu'à cet effet, une pétition soit signée par ces personnes;
 - Que copie de cette résolution soit transmise à :
 - . M. Yvan Bilodeau (SÉPAQ)
 - . M. Guy Desrosiers (Station Mont-Ste-Anne)
 - . Mme Line Beauchamps (Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs)
 - . M. Philippe Couillard (Ministre responsable de la région de la Capitale Nationale)
 - . Mme Pauline Marois, députée
 - . M. Hubert Benoit, député
 - . M. Michel Guimont, député (Fédéral)
 - . M. Henri Cloutier (Ville de Beaupré)

Rés. 08-115
Cession rue
Soumande

Attendu que les travaux d'aqueduc, d'égout domestique et de voirie, réalisés sur la rue Soumande, sont complétés de même que les travaux d'aqueduc et d'égout domestique dans les servitudes du projet de développement du Promontoire du Faubourg;

Attendu que les ingénieurs Génivar Groupe Conseil ont procédé à l'acceptation finale des travaux dans une lettre datée du 10 mars 2008;

Attendu que l'un des acquéreurs de terrain dans le projet de développement a indiqué qu'il considérait que le terrassement réalisé au-dessus des conduites d'aqueduc et d'égout en servitude ne lui convenait pas;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal :

- 1) accepte la cession, à titre gratuit, de la partie du lot 694-2P (rue Soumande) ainsi que des servitudes sur 4 parcelles de terrain soient une partie des lots 694-44 (2 parcelles), 694-42 et 694-41 du cadastre officiel de la paroisse de St-Féréol, circonscription foncière de Montmorency;
- 2) exige, pour la signature du contrat, une confirmation écrite des propriétaires des terrains dans le développement que le terrassement au-dessus des servitudes est à leur satisfaction;
- 3) autorise le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Rés. 08-116
Entente
baseball
mineur

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Germain Tremblay, à signer l'entente intermunicipale de baseball mineur Côte-de-Beaupré.

Rés. 08-117
Emprunt
temporaire

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal effectue, auprès du Centre financier aux entreprises, un emprunt temporaire pour financer les travaux exécutés en vertu du règlement #07-539 décrétant des travaux de raccordement

- règl. #08-539 d'aqueduc et de voirie, à l'ouest de la rue du Portage-des-Mousses, et prévoyant un emprunt de 69 000 \$ pour en acquitter le coût. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, est autorisé à signer tout document donnant effet à la présente résolution.
- Rés. 08-118
Contrat couvre-plancher Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à Couvre-planchers Orléans le contrat de fournir et installer un couvre-plancher dans le hall d'entrée et la cuisinette de l'Hôtel de ville, pour un montant de 6 909,12\$ + taxes. Ce montant sera payé à partir du surplus budgétaire cumulé.
- Rés. 08-119
Nomination CCU Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par monsieur Yvon-Paul Morissette et résolu que le conseil municipal nomme monsieur Germain St-Hilaire en remplacement de monsieur Claude Côté sur le comité consultatif d'urbanisme et qu'une lettre de remerciement soit transmise à ce dernier.
Pour : Madame Monique Goulet et messieurs Laurent Habel, André Drolet et Yvon-Paul Morissette
Contre : Madame Lyse Gingras et monsieur Robert Pilote qui considèrent qu'il n'y a pas d'urgence à prendre une décision quant au remplacement de monsieur Claude Côté
- Rés. 08-120
Annulation rés. #05-394 Il est proposé par monsieur Germain Tremblay, appuyé par monsieur Laurent Habel et résolu que le conseil municipal annule la résolution #05-394 par laquelle il nommait mesdames Lyse Gingras et Monique Goulet responsables des questions familiales.
Pour : Madame Monique Goulet et messieurs Germain Tremblay, Laurent Habel, André Drolet et Yvon-Paul Morissette
Contre : Monsieur Robert Pilote et Madame Lyse Gingras. Cette dernière mentionne que son remplacement sur le comité de la famille s'est effectué pendant qu'elle était absente, de façon irrespectueuse et tout à fait injuste, qu'elle n'a pas eu la rencontre qu'elle avait demandée avec le maire et qu'elle est très déçue.
- Rés. 08-121
Nomination RQF Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal nomme monsieur Germain Tremblay et madame Monique Goulet responsables des questions familiales.

Levée de l'assemblée à 21 heures 20.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.